

**Année scolaire 2019 – 2020**

**Procès verbal.**

**CONSEIL D'ECOLE numéro 1.**

**Du Jeudi 7 novembre 2019 (18h00-21h00) Salle des maîtres.**

Personnes présentes au conseil d'école :

Les enseignants : Mme DESBORDES Anne, Mme DOLDINGER Chantal, Mme BONIN Magali, Mme IAHNS Cécile, Mme MOLLON Lydie, Mme PERRONNET Elisabeth, Mme SUCHET Lucie, Mme BARBIER Adèle, M. LUCCIONI Paul-Noël.

Les représentants de la mairie : Mme Bonnetain Joëlle, adjointe aux affaires scolaires.

Les parents d'élèves : Mme Ludivine Bernard, Mme Jennifer Bonnefoy, Mme Jessica Thevenet, Mme Emilie Moulin, M Aurélien Sanchez, M Abdenabi Boukhelifi kouider.

DDEN : M. PERRAYON Georges

Aide aux devoirs Louise- Marie CHETAÏLLE et POURNY Catherine

Sont excusés : Mme Claire Villiers, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Charolles. Mme Bignon Marie Christine maire de Chauffaille, Mme Coicault Géraldine (conseillère municipale), Mme Candice Succhelli (professeur des écoles), Mme Stéphanie Taboulet (professeur des écoles), Mme Laure HAVIOTTE (psychologue scolaire), Mme Afrikian Cécile (parent d'élève élue suppléante).

Avant de démarrer le conseil d'école, je voudrais rendre hommage à Claude Vernay vice président du Défi Anthony et décédé fin octobre. Nous avons organisé avec lui deux manifestations (endurance) pour sensibiliser nos élèves à certaines causes et les inciter à agir de manière civique.

### **1.Rappel de l'ordre du jour**

Installation et compétences du Conseil d'école – Classes, effectifs et équipe pédagogique - Le règlement intérieur de l'école - la coopérative scolaire - Le projet d'école 2018-2022 - Médecine scolaire - Vie de l'école – Aide aux devoirs - Travaux à envisager - Équipement informatique – Questions des parents d'élèves - Dates et heures des prochains conseils d'école.

## **2. Installation du Conseil d'école.**

Lors des élections du vendredi 11 octobre 2019 les parents qui avaient présenté une liste ont tous été élus.

Les 8 parents élus sont : Mme Ludivine Bernard, Mme Jennifer Bonnefoy, Mme Jessica Thevenet, Mme Emilie Moulin, M Aurélien Sanchez, M Abdenabi Boukhelifi, Mme Cécile Afrikian.

Titulaires : Mme Ludivine Bernard, Mme Jennifer Bonnefoy, Mme Jessica Thevenet, Mme Emilie Moulin, M Aurélien Sabchez, M Abdenabi Boukhelifi.

Suppléants : Mme Cécile Afrikian.

**Le conseil d'école est donc installé pour l'année 2019 – 2020.**

Les procès verbaux du conseil d'école et les lettres d'invitation seront dans la mesure du possible, envoyés par mail.

## **3. Compétences du CE**

L'article 17 du BO n° 39 du 25 octobre 1990 est porté à la connaissance des membres du conseil d'école.

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

### Composition

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et de l'adjoint chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires

Peuvent assister au conseil, avec voix consultative :

- les personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
- l'équipe médicale scolaire,
- les assistantes sociales,

- les agents spécialisés de l'école maternelle.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

### Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit la proclamation des résultats des élections des représentants des parents.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative.

Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

### Attributions

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

## **4. Les classes et les effectifs – le personnel**

123 élèves fréquentent actuellement l'école.

Une ouverture de classe, mais perte du maître +

<b>Classe 1</b>	<b>Classe 2</b>	<b>Classe 3</b>	<b>Classe 4</b>	<b>Classe 5</b>	<b>Classe 6</b>
20 CP/CE1	21 CP/CE1	20 CE1/CE2	20 CE2/CM1	21 CE2/CM2	21 CM1/CM2

Doldinger Chantal. Barbier Adèle	Iahns Cécile	Bonin Magali Succhelli Candice	Mollon Lydie Barbier Adèle	Desbordes Anne	Luccioni Paul Barbier Adèle
-------------------------------------	--------------	--------------------------------------	-------------------------------	----------------	--------------------------------

Mme Taboulet Stéphanie et Mme Suchet Lucie sont titulaires des postes de brigade rattachés à l'école.

Élisabeth PERRONNET occupe le poste du RASED (maître E) et travaille avec les élèves en difficulté dans les écoles de la circonscription sur demande des enseignants, prioritairement avec les élèves de cycle 2. Mme Laure HAVIOTTE psychologue scolaire est également rattachée à l'école Gabrielle Colette.

### **5. Le règlement intérieur de l'école.**

Le règlement intérieur de l'école Gabrielle Colette est issu d'un règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de Saône et Loire. Tous les ans, il est soumis à l'approbation du Conseil d'école lors du premier conseil d'école.

Le règlement départemental doit être modifié prochainement. Nous voterons exceptionnellement le règlement intérieur de l'école Gabrielle Colette le jeudi 16 mars 2019 lors du deuxième conseil d'école.

### **6. La coopérative scolaire.**

Dépenses

Cinéma + spectacle	1 195,00 €
Voyage C2	1 210,00 €
Voyage C3	4 225,00 €

Recettes

Participations des Parents	1 110,00 €
Calendrier + bulbes	1 150,00 €
Tombola / primevères / photos de classe	1 980,00 €
Don Asso Cantine	7 000,00 €

Nouveau Solde : 8 600 €

A venir 1 400 € : don de l'amicale laïque, association des parents d'élèves

### **7. Le projet d'école 2018-2022.**

Le projet d'école est constitué de cinq volets.

- Culturel
- Pédagogique
- Environnemental

- L'informatique au service de la différenciation pédagogique
- Relation école famille

La relation école famille est à renforcer et à améliorer dans les semaines et mois qui viennent. Les parents saluent cette initiative et souhaitent s'investir dans ce travail de communication.

Les parents font part de leur inquiétude quant à un incident survenu dans les semaines suivant la rentrée de septembre avec une famille et sur lequel il souhaite avoir des informations. Il est rappelé à cette occasion qu'un cas particulier ne peut-être abordé au conseil d'école, mais que chaque enseignant se tient à disposition des parents pour répondre à leurs propres inquiétudes en terme d'organisation et de surveillance au sein de l'école notamment.

## **8. Médecine scolaire.**

*Santé à l'école.*

Les familles dont les enfants ont un PAI (projet d'accueil individualisé) ont reçu un courriel et un appel téléphonique du CMS pour leur expliquer la démarche pour le renouvellement ou l'établissement d'un PAI.

Les enfants de CE2 seront tous vus par l'infirmière scolaire du secteur.

## **9. Vie de l'école**

*Projets pour l'année scolaire 2019-2020.*

- Planter un arbre dans la cour du bas, à la demande des enfants
- Nettoyons la nature
- Coupe du monde de rugby
- Projet Handball
- « École et cinéma ». Les élèves iront 3 fois au cinéma.
- Les enfants assisteront à un spectacle à l'Espace Culturel du Brionnais.
- Projet mosaïque
- Projet THEA avec un spectacle à Mâcon
- Projet Chorale
- Carnaval
- Rencontre sportive inter cycle
- BCD
- Contrat rivière Sornin, animations scolaires pour les classes de CP/CE1, découvrir les espèces animales qui peuplent la rivière.
- Secourisme pour toutes les classes de cycle 3
- Travail avec des artistes en résidence à l'ECB
- Permis piéton.
- Sorties de fin d'année pas encore définies.

*Retard/Assiduité.*

Il est rappelé que les retards des élèves sont problématiques, dérangent les enseignants et les élèves qui sont déjà au travail. Le directeur doit laisser sa classe pour ouvrir le portail qui se situe à soixante mètres de sa classe. Nous demandons donc aux familles de déposer les enfants avant 8h45 et avant 13h30. L'ouverture des portes de l'école se fait toujours dix minutes avant l'heure légale.

L'assiduité des élèves est essentielle quel que soit le niveau de scolarité de l'élève. L'équipe enseignante est très vigilante par rapport à cette question. Toute absence doit être justifiée.

### *Sécurité à l'école.*

Deux exercices incendie (évacuation) ont eu lieu à l'école Gabrielle Colette.

Deux exercices attentat/intrusion (confinement) ont également eu lieu à l'école Gabrielle Colette.

Ces quatre exercices nous ont permis de constater ce qui fonctionnait bien ou pas et d'améliorer l'évacuation des enfants.

### *Site Internet.*

Le site est mis à jour régulièrement par les classes et l'équipe enseignante pour illustrer les projets et activités proposées à l'école. Ce site est d'accès facile.

## **10.Équipement informatique.**

Deux TNI ont été installés en juillet 2019. Les 2 TBI de l'école ne pouvant raisonnablement être réparés, deux vidéo-projecteurs les ont remplacés. A cette occasion je remercie les services techniques pour leur travail, et leur réactivité.

Photocopieuse. Beaucoup de problèmes. Interventions successives du technicien de Rex Rotary.

Ne serait-il pas judicieux de modifier le contrat pour avoir une photocopieuse plus récente et plus performante ?

Il est demandé à la mairie l'achat pour l'année 2020 d'un TNI pour poursuivre l'équipement informatique des classes, tel que convenu dans le prévisionnel établi les années précédentes.

## **11. Travaux**

La salles des maîtres a été refaite au printemps 2019. Cette salle en avait vraiment besoin, elle était en très mauvais état.

Il reste une salle de classe à peindre bâtiment Jules Ferry. Ce travail est prévu pour l'année 2020.

Où en est t-on sur le projet isolation du bâtiment Gorce ? Le changement des fenêtres et l'isolation feront l'objet de travaux qui s'étaleront sur deux ans. Pas plus de précision quant au début des travaux.

Il est demandé un interphone au portail d'entrée afin de faciliter le travail du directeur. (vérification de l'identité des personnes qui se présentent et ouverture du portail à distance afin de ne pas laisser la classe).

Suite à la suppression de plusieurs arbres dans la cour, les élèves avaient fait savoir par courrier qu'il étaient tristes de la disparition des arbres et en ont demandés de nouveaux. L'emplacement est prêt, l'arbre sera planté très prochainement.

## **12. Aide aux devoirs.**

C'est un service rattaché à Caritas France (anciennement secours catholique). Ils interviennent dans un local rue du 8 mai et reçoivent 9 enfants 2 fois par semaine. Ils offrent un accompagnement scolaire, pas seulement dans le travail mais aussi de manière ludique.

C'est l'équipe enseignante qui choisit les élèves qui bénéficient de cet accompagnement, en fonction du nombre de places, des besoins et situations de chacun.

## **13. Questions des représentants des parents d'élèves.**

Les repas de substitution

La mairie explique que suite à une réunion avec les adjoints la décision a été prise de ne plus fournir de repas de substitution aux élèves qui ne mangent pas de porc, pour une question de gestion. Après renseignement pris, il est expliqué aux parents qu'il est possible de donner plus de légumes pour compenser l'absence de viande et qu'il n'est pas question de revenir sur cette décision

Le DDEN rappelle que la priorité doit être donnée au bien-être des enfants qui ont besoin de leur dose de protéine, et que cette décision est regrettable.

Certains parents ont vécu cette décision qui a manqué de communication (les parents n'ont pas été prévenus de ce changement pourtant important) comme une discrimination. Ils ne comprennent pas cette décision dans la mesure où, après avoir échangé avec le personnel de cantine il n'est fait état d'aucune difficulté quand à la gestion pratique et quotidienne de cette habitude.

Les parents demandent que des féculents accompagnent les légumes le jour du porc pour donner plus de consistance aux plats qui ne seront pas accompagnés de viande ces jours là.

La mairie ne s'engage pas sur la question mais fait remonter cette proposition.

Certains parents au contraire estiment que chacun peut s'adapter à ce changement et qu'il est aussi normal de proposer à tout le monde la même chose pour ne pas encourager la multiplication des demandes de régimes particuliers pour des raisons diverses.

La mairie informe que les menus ont été revus afin de ne proposer de la viande de porc qu'une fois par mois ce qui rend sa décision moins lourde de conséquence.

Le projet d'une commission réunissant parents et municipalité autour du fonctionnement de la cantine annoncé l'année dernière n'a pas avancé mais est toujours d'actualité.

Les parents demandent s'il est possible de mettre les devoirs sur le site de l'école.

Dans un souci d'égalité entre les élèves dont les familles ne sont pas toutes équipées de l'internet à domicile mais aussi pour responsabiliser les élèves, l'équipe enseignante n'est pas favorable à cette idée.

Les parents informent le conseil que le bureau de l'association des parents d'élèves a démissionné et qu'un nouveau bureau a été élu. Un don de 1 400 € a été fait pour la coopérative scolaire.

#### **14. Dates et horaires des prochains CE.**

**2<sup>ème</sup> conseil d'école : Jeudi 19 mars 2020, 18h00.**

**3<sup>ème</sup> conseil d'école : Jeudi 28 mai 2020, 18h00 .**

La secrétaire :  
Mme Desbordes Anne

Le président de séance :  
M Luccioni Paul.